

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADET

Instance territoriale de dialogue

18 Octobre 2019

Espace rhodanien

Communauté d'agglomération du Grand Avignon

Déroulé de la séance

Accueil du représentant du Grand Avignon

Introduction de Bénédicte Martin, Conseillère régionale présidente de la commission Agriculture, viticulture, ruralité

Alix ROCHE, directrice de la Délégation Connaissance Planification Transversalité

Organisation institutionnelle de l'Espace Provençal

Objectifs chiffrés du SRADDET :

- enjeu démographique
- enjeu de consommation foncière
- enjeu habitat

La suite des travaux : organisation des trois séquences au 2^e semestre 2020

Echange avec les participants

Conclusion

Bénédicte MARTIN
**Conseillère régionale présidente de la commission Agriculture,
viticulture, ruralité**

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADET

Les instances territoriales de dialogue

- **Accompagner localement la mise en œuvre** du SRADDET dans les territoires, notamment la déclinaison des objectifs ou la modulation des règles
- **Des lieux de débat** à l'échelle des espaces du SRADDET pour décliner les objectifs régionaux, en particulier :
 - La croissance démographique
 - La consommation de l'espace
 - La production de logements

Les dates des réunions des instances de dialogue :

- Espace provençal : 17 octobre - Marseille – 14h30 - 16h30
- Espace rhodanien : 18 octobre – Avignon – 14h30-16h30
- Espace alpin : 05 novembre – Gap - 15h00-17h00
- Espace azuréen : 07 novembre – Le Cannet - 9h30 – 11h30

Une charte qui précise les modalités de fonctionnement des instances de dialogue

Présidence



Elus régionaux et métropolitains

Composition



Services de l'Etat, Départements, structures porteuses de SCOT ou de PLUi, EPCI, Pôles métropolitains, Parcs Naturels Régionaux

Rôle



Expliciter les thématiques abordées par le SRADDET, se concerter pour mettre en œuvre et décliner les objectifs et les règles dans les territoires

Missions et modalités de fonctionnement



- Préparation assurée pour chaque espace par la Région
- Réunion en tant que de besoin à l'invitation de la Région
- Participation restreinte de manière à faciliter l'échange et la discussion

Alix ROCHE

Directrice de la Délégation

Connaissance Planification Transversalité

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADET

Ordre du jour

1. Portrait de l'espace rhodanien

- Organisation institutionnelle
- Etat d'avancement des démarches de planification
- Les grands enjeux de l'espace

2. Les objectifs du SRADDET déclinés territorialement

- L'enjeu démographique
- L'enjeu de consommation foncière
- L'enjeu habitat

3. La suite des travaux

Organisation institutionnelle de l'espace rhodanien

16 EPCI

- CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)
- CA Grand Avignon
- CA Arles Crau Camargue Montagnette
- CA Terre de Provence Agglomération
- CA Luberon Monts de Vaucluse
- CC Ventoux Sud
- CC Pays réuni d'Orange
- CC Sorgues du Comtat
- CC Aygues Ouvèze en Provence
- CC Vallée les Baux Alpilles
- CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
- CC Enclave des Papes Pays de Grignan

Organisation institutionnelle de l'espace rhodanien

- CC Pays d'Apt Luberon
- CC Vaison Ventoux
- Communauté Territoriale Sud Luberon
- CC Rhône Lez Provence

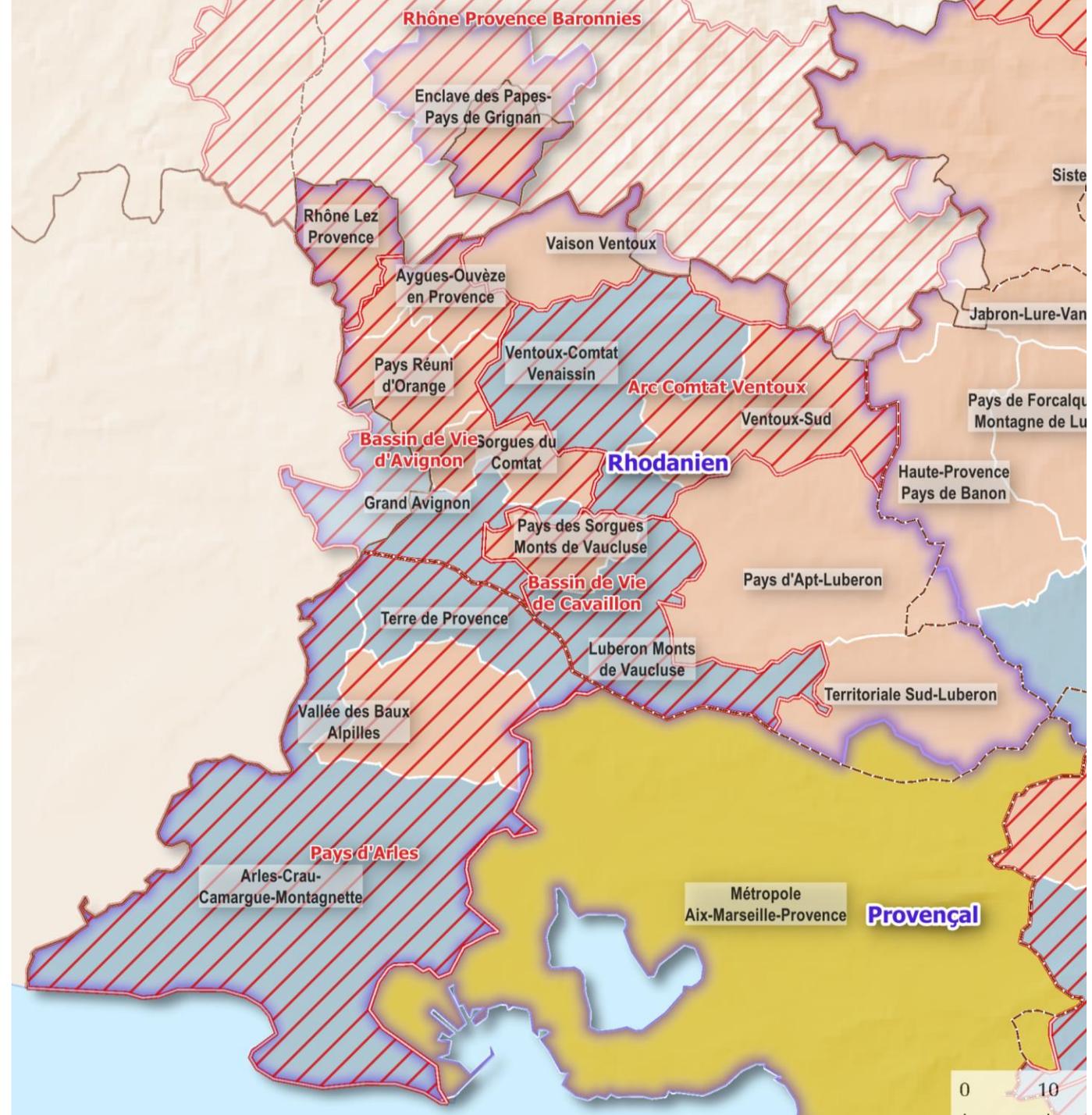
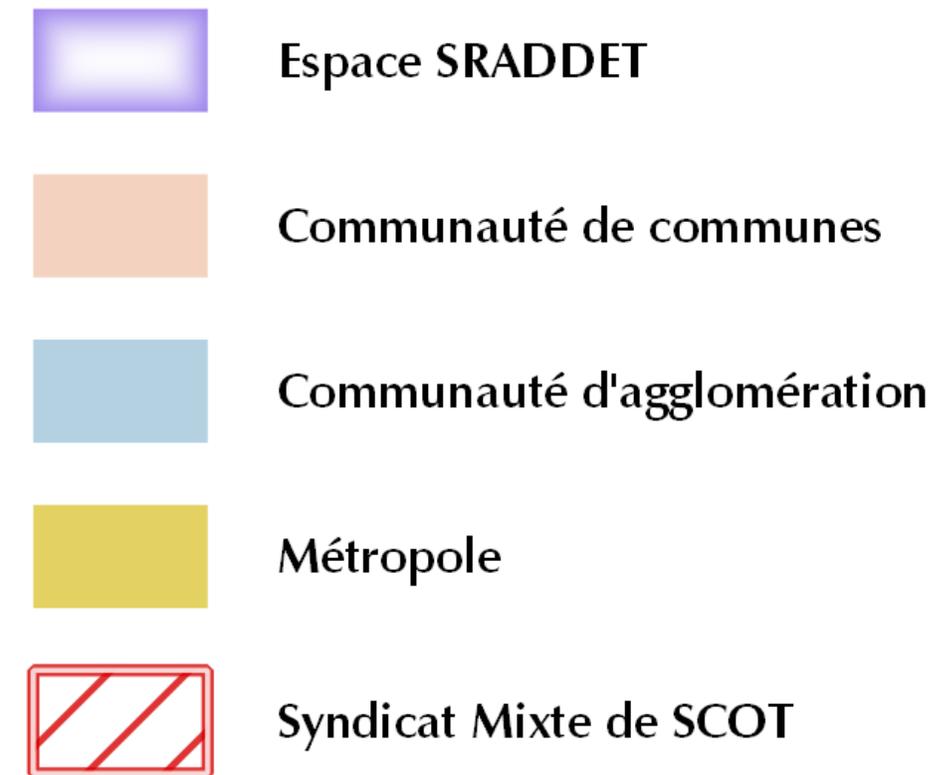
4 Syndicats mixtes de SCOT : SM du bassin de vie d'Avignon et SM Arc Comtat Ventoux, SM SCOT Bassin de vie Cavailon Coustellet l'Isle sur la Sorgue, SM Rhône Provence Baronnies

1 Pôle d'Equilibre Territorial : PETR Pays d'Arles

5 PNR : Camargue, Alpilles, Baronnies Provençales, Luberon et Mont Ventoux

Organisation institutionnelle des territoires

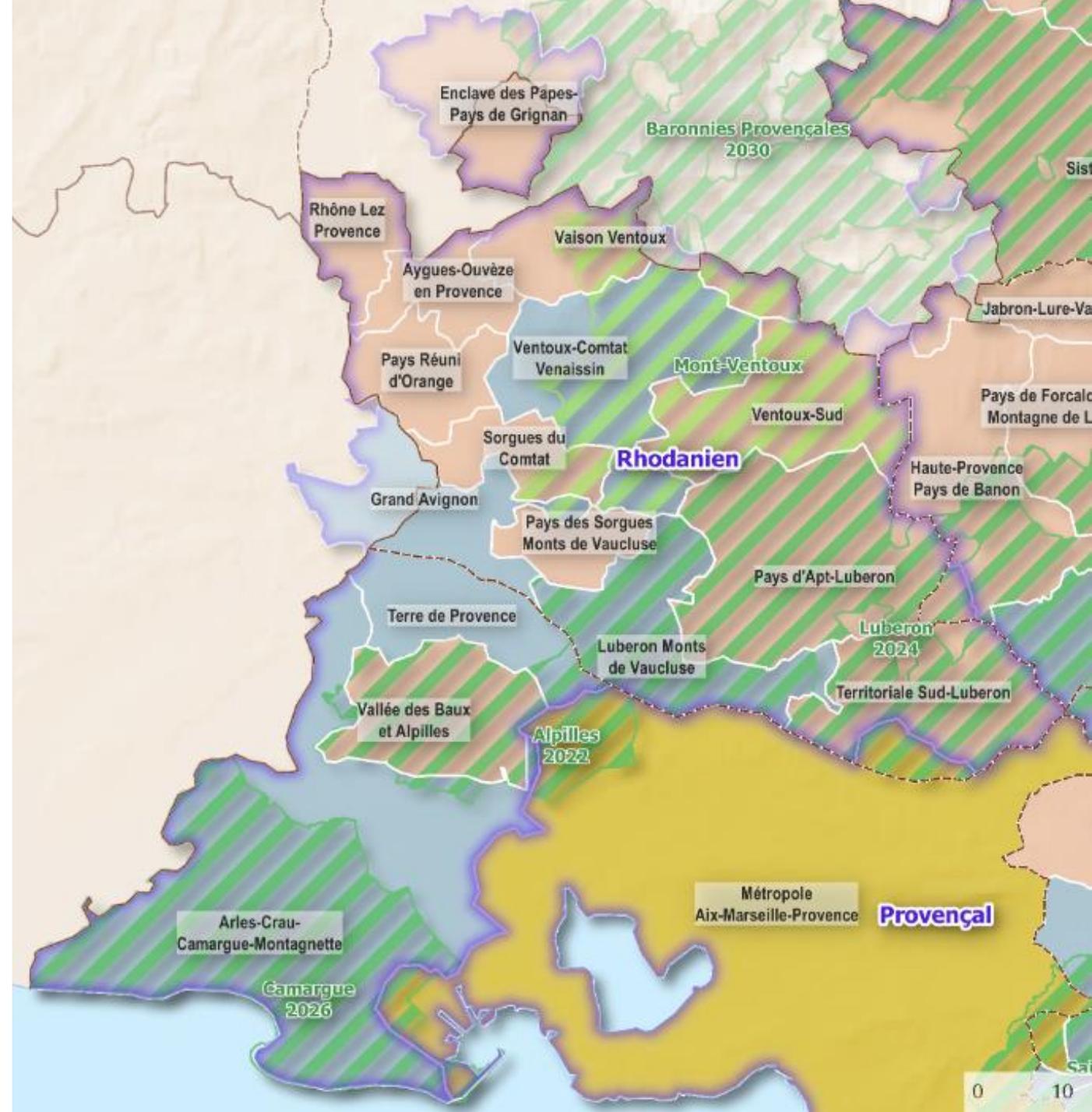
Espace Rhodanien



Organisation institutionnelle des territoires

Espace Rhodanien

-  Espace SRADDET
-  Communauté de communes
-  Communauté d'agglomération
-  Métropole
-  PNR (date butoir de mise en conformité des Chartes)
-  Projet de PNR



Démarches de planification de l'espace rhodanien

1- Documents d'urbanisme :

- 5 SCOT arrêtés ou approuvés:
 - ✓ SCOT Pays d'Arles
 - ✓ SCOT Sud Luberon
 - ✓ SCOT Bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue
 - ✓ SCOT Pays d'Apt-Luberon
 - ✓ SCOT Arc Comtat-Ventoux
- 2 SCOT en élaboration ou en révision :
 - ✓ SCOT Bassin de vie d'Avignon
 - ✓ SCOT Vaison Ventoux
- 1 SCOT à prescrire : SCOT Rhône Provence Baronnies

2- Plan de Déplacements Urbains :

1 PDU approuvé : Grand Avignon

1 PDU en élaboration : Ventoux Comtat Venaissin

Etat d'avancement des SCOT

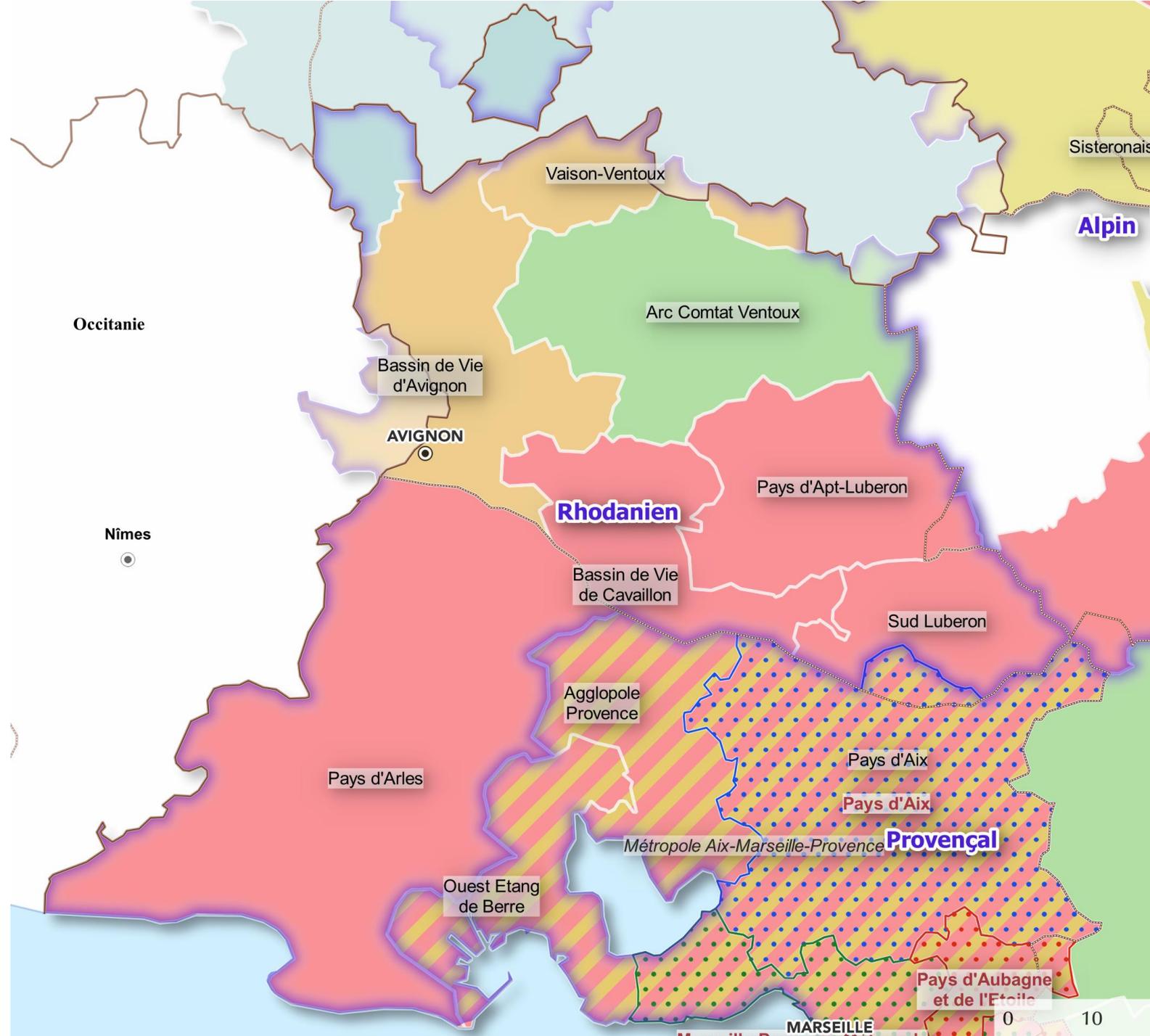
Espace Rhodanien

Etat d'avancement des SCOT :

-  Opposable
-  Arrêté
-  En révision
-  En élaboration
-  A prescrire

Etat d'avancement des PLUI :

-  Prescrit
-  Arrêté
-  En élaboration



Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et Plans de déplacements urbains (PDU)

Espace Rhodanien

AOM :



Métropole



Communauté d'agglomération



Commune

PDU :



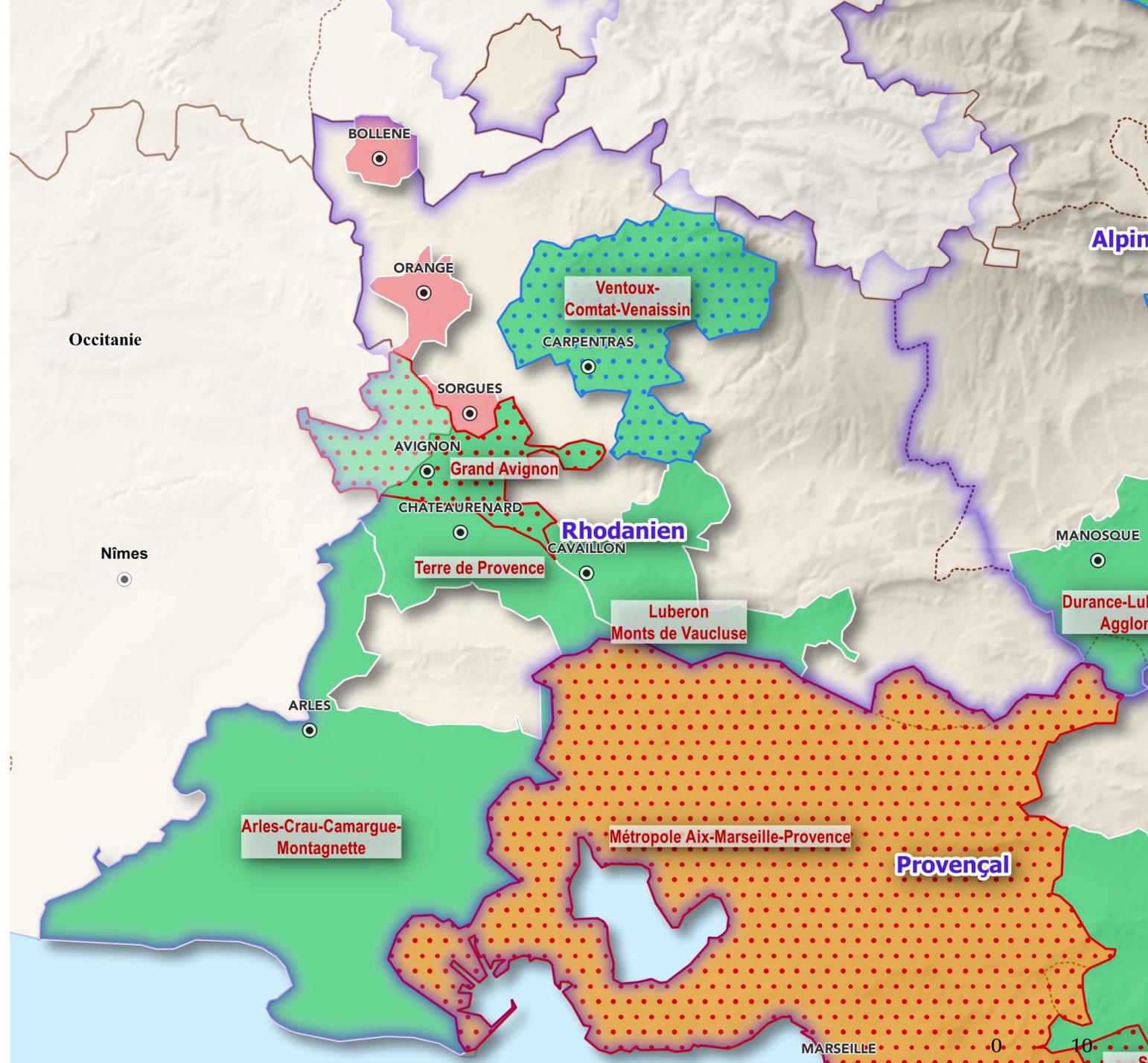
Obligatoire



Volontaire



Commune principale



Démarches de planification de l'espace rhodanien

3- Plan Climat Air Energie :

- 1 adopté: Pays d'Arles
- 1 arrêté: COVE
- 7 en élaboration ou à engager

4- Charte de Parc Naturel Régional – durée d'application :

- PNR Mont Ventoux : délibération de création le 13/12/2019
- PNR Alpilles: jusqu'en 2022 - lancement de la démarche de révision par la Région en juin 2018
- PNR Luberon: jusqu'en 2024 – lancement de la démarche de révision par la Région envisagée en déc 2019
- PNR Camargue: jusqu'en 2026
- PNR Baronnies Provençales: jusqu'en 2030

Etat d'avancement des PCAET

Espace Rhodanien

 Espace SRADDET

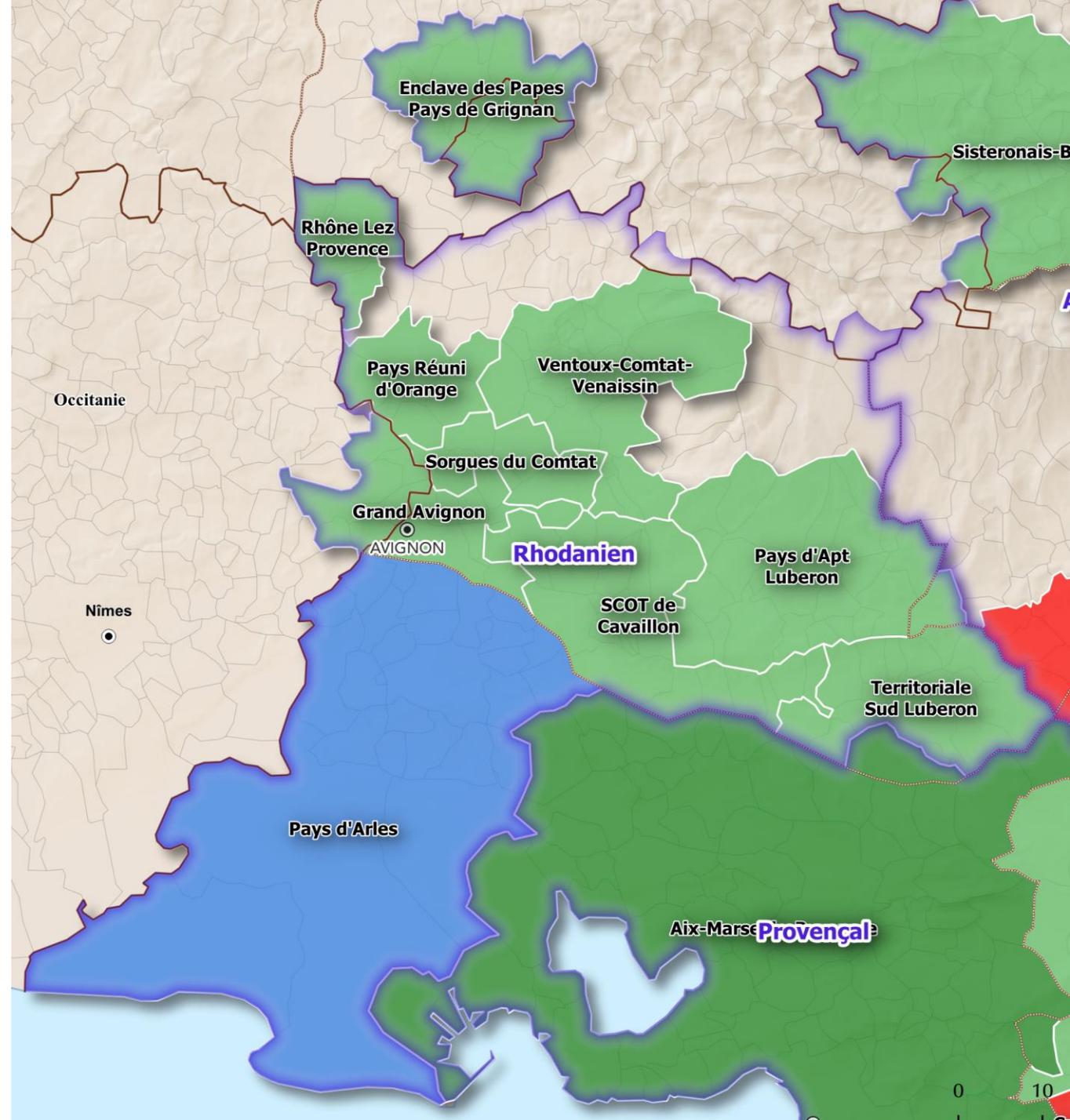
PCAET :

 Arrêté

 En construction

 Adopté

 A réaliser



L'ENJEU DÉMOGRAPHIQUE

Projections démographiques de l'INSEE (scénario central à 2030 et 2050)

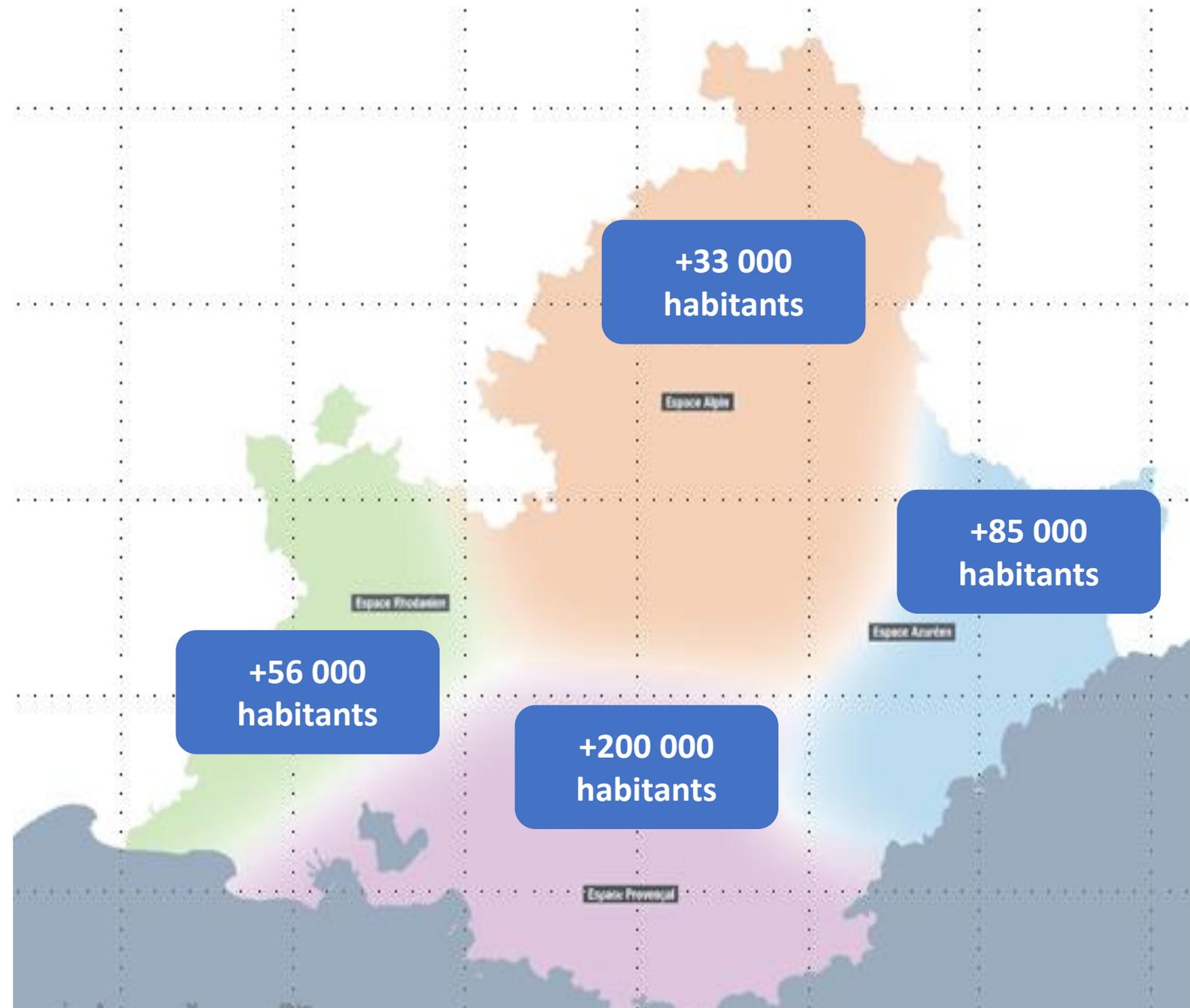
Le scénario central projette un taux de croissance démographique moyen de 0,2% en PACA contre 0,4% au niveau national



L'enjeu démographique: ce que le SRADDET demande

Un taux annuel moyen
d'accroissement démographique
régional *de 0,4%*

**374 000 habitants
supplémentaires en 2030**
répartis selon des objectifs
différenciés pour les 4 espaces,
et tenant compte de la stratégie
urbaine régionale



L'enjeu démographique: ce que le SRADDET demande

La croissance démographique doit se concentrer dans les métropoles, en priorité dans les centralités identifiées dans la stratégie urbaine régionale

Un triple enjeu pour le SRADDET :

- Anticipation du phénomène de vieillissement de la population et des besoins qui lui sont liés
- Equilibre du peuplement régional, et maintien de la population active
- Modulation territoriale entre les grands espaces régionaux

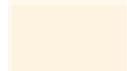
Variation de population 2010-2015 (INSEE recensement 2016)

Une croissance supérieure à l'objectif régional

Taux de variation annuel moyen de la population par EPCI, entre 2010 et 2015

 Espace SRADET

Taux de variation annuel par EPCI :

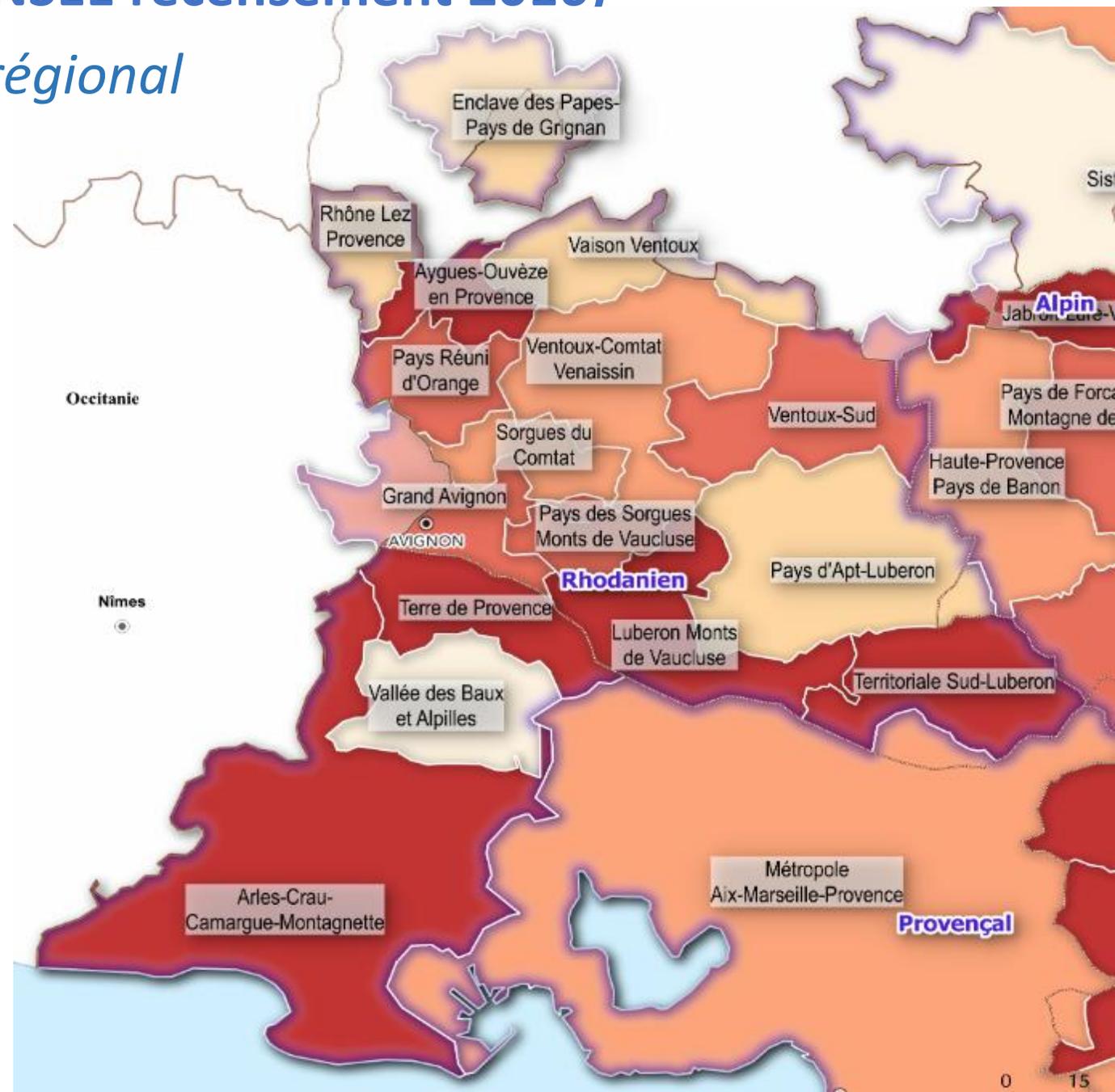
 -0,65 à -0,05%

 0 à 0,1%

 0,2 à 0,4%

 0,4 à 0,8%

 0,8 à 1,9%



Répartition de la croissance dans les centralités : l'attractivité du péri-urbain

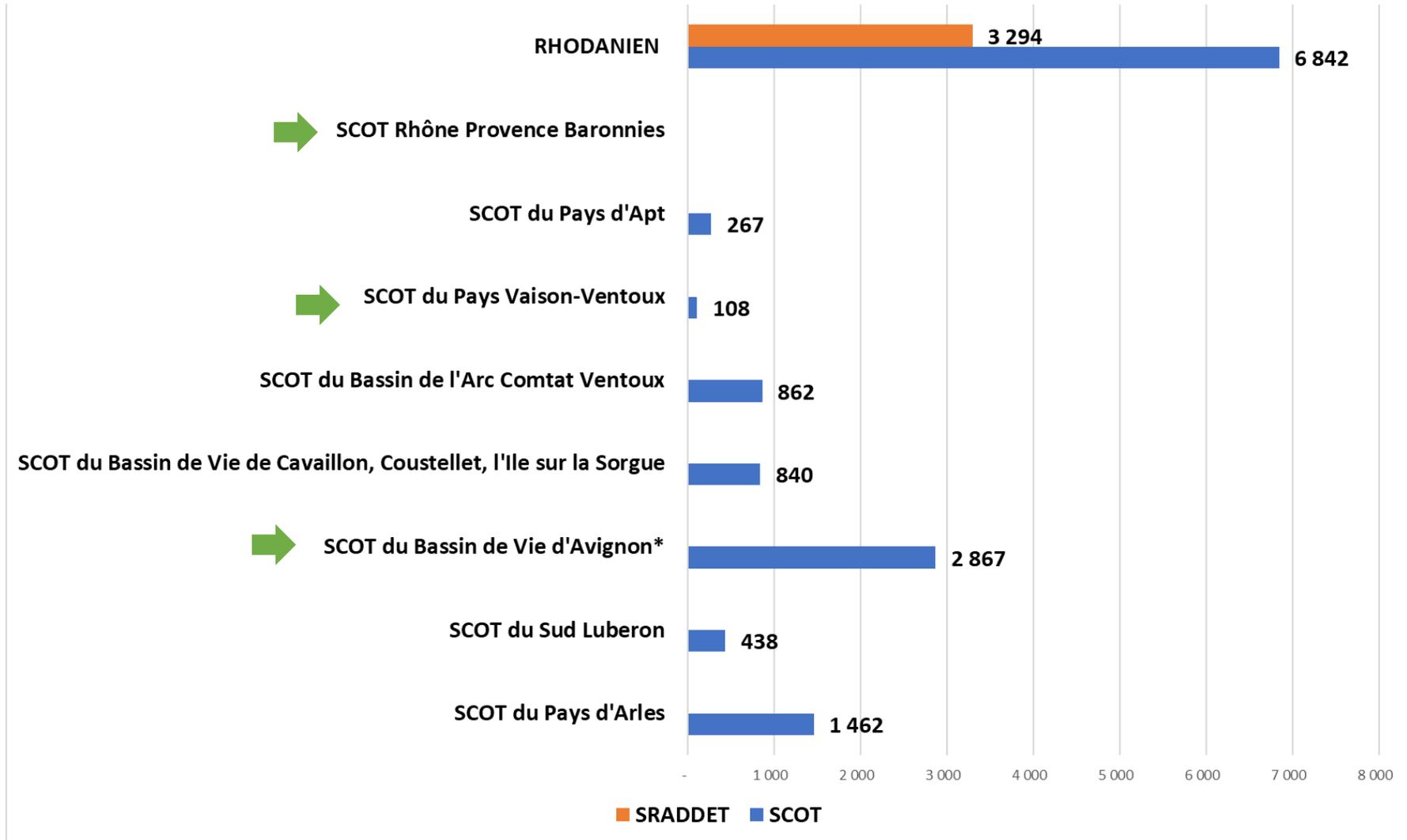
Niveau de l'armature régionale	Part de la population en 2014	Part dans la croissance de la population régionale 2006 – 2014	Part dans la consommation d'espaces résidentiels régionaux 2006 - 2014
1- Centralités métropolitaines	32 %	7 %	4 %
2- Centres régionaux	21 %	22 %	13 %
3- Centres locaux et de proximité	18 %	13 %	22 %
4- Non centralité dans l'aire d'influence d'un pôle urbain	24 %	47 %	46 %
5- Autres communes	4 %	11 %	16 %
Région	100 %	100 %	100 %

Sources: INSEE RP et Ocsol CRIGE 2006-2014

→ On constate que la croissance démographique et la consommation foncière se réalisent en dehors des centralités identifiées (centralités 4 et 5)

Apport annuel de population – Espace rhodanien

Objectifs SRADDET / SCOT (nombre d'habitants)



→ Documents soumis au SRADDET

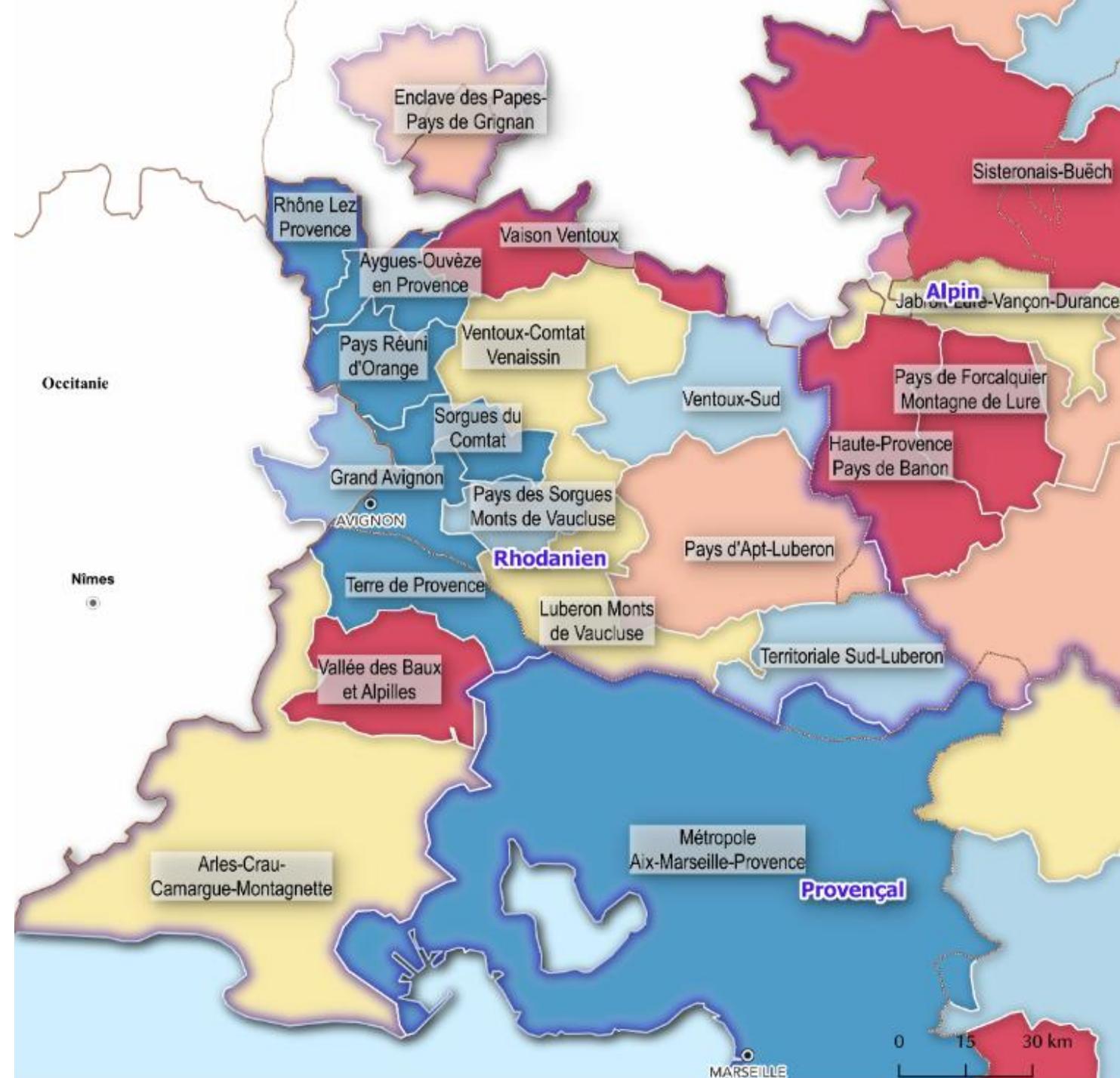
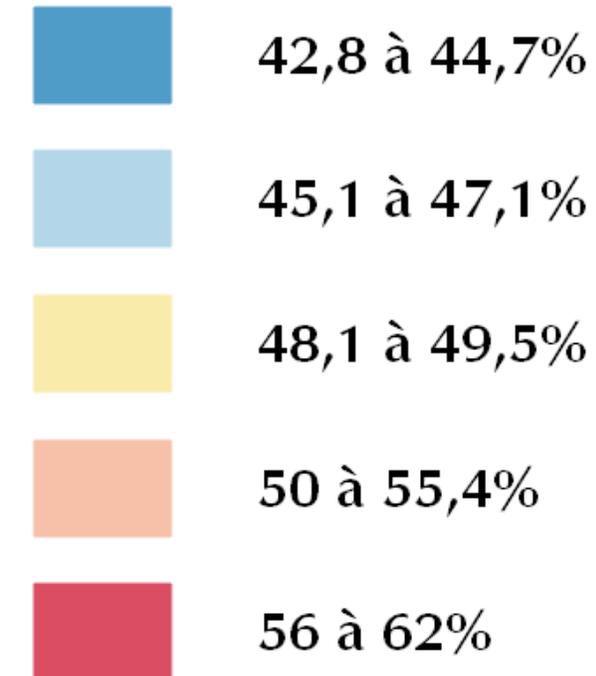
* Bassin de vie d'Avignon : hors population du Gard

Indice de vieillissement de la population (plus de 65 ans) en 2015, par EPCI

Indice de l'espace : 46,9%

 Espace SRADDET

Indice de vieillissement par EPCI :



Les mouvements migratoires internes à la région

des territoires soumis à de fortes pressions

Taux de variation annuel moyen
dû au solde apparent des
entrées-sorties par EPCI, entre
2010 et 2015

Taux de l'espace : 0,27%

 Espace SRADDET

Taux de variation annuel par EPCI :

 -0,61 à -0,01%

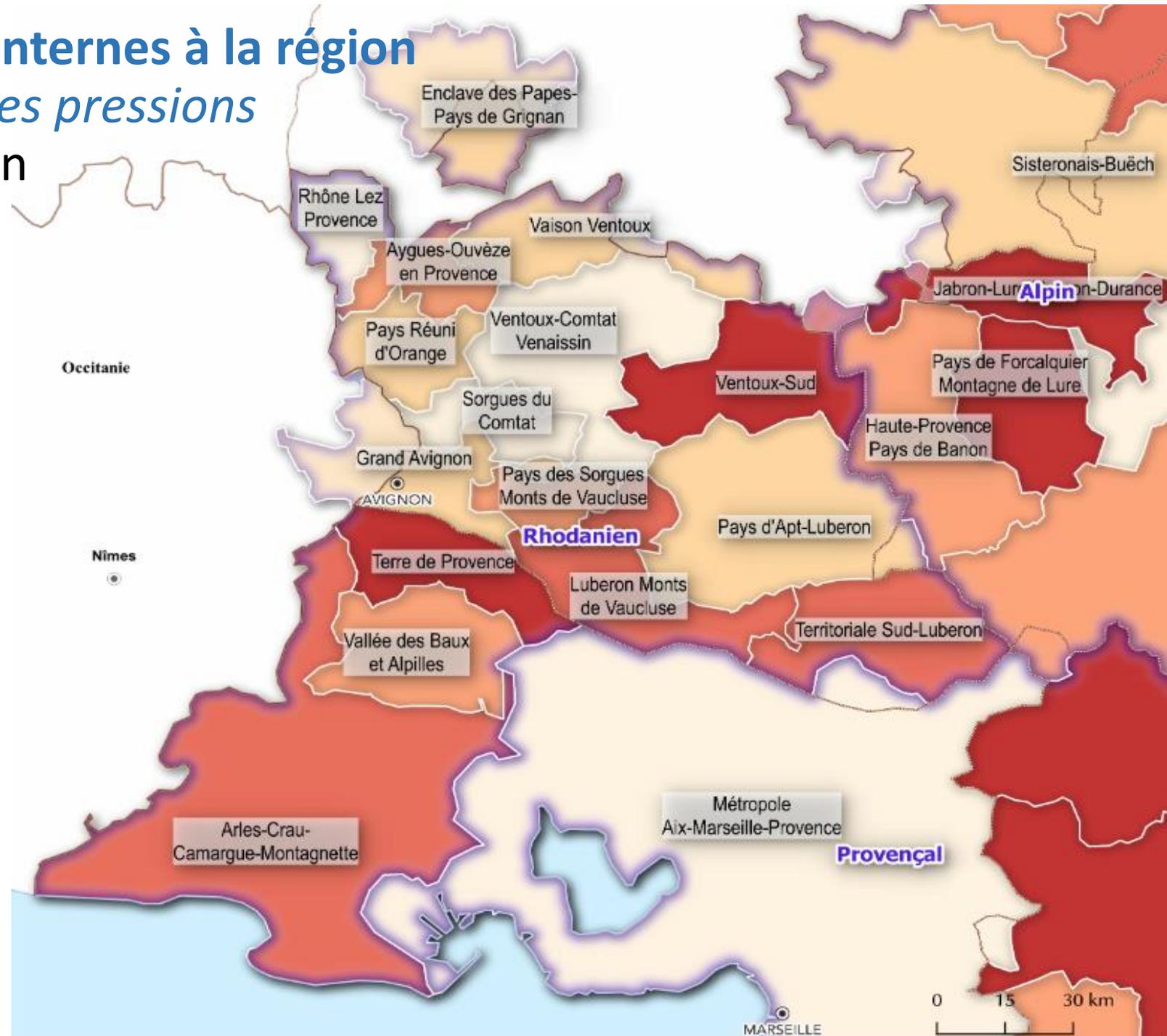
 0 à 0,13%

 0,17 à 0,59%

 0,6 à 0,86%

 0,88 à 2,26%

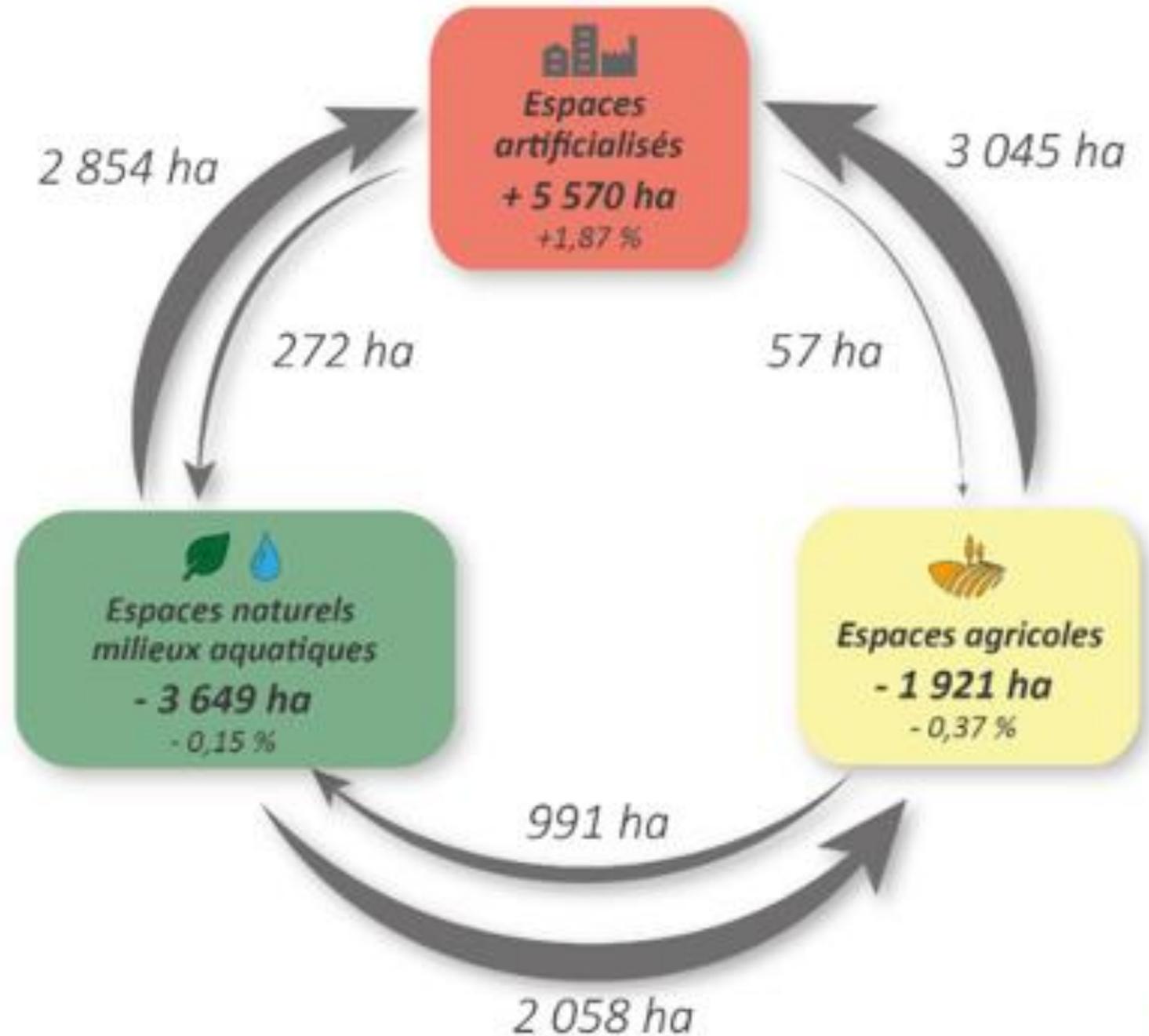
 N/A



L'ENJEU DE CONSOMMATION FONCIÈRE

L'enjeu de consommation foncière: progression des espaces artificialisés dans la région entre 2006 et 2014 (+1,9%)...

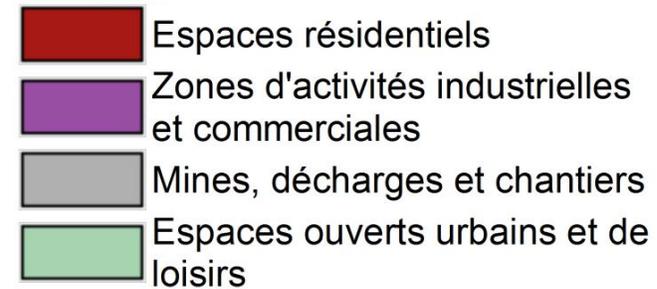
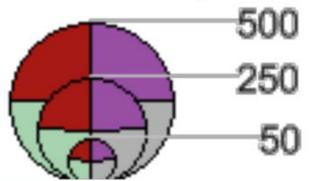
Les nouveaux espaces artificialisés entre 2006 et 2014 de la région et les mutations observées entre les trois grands types d'espaces



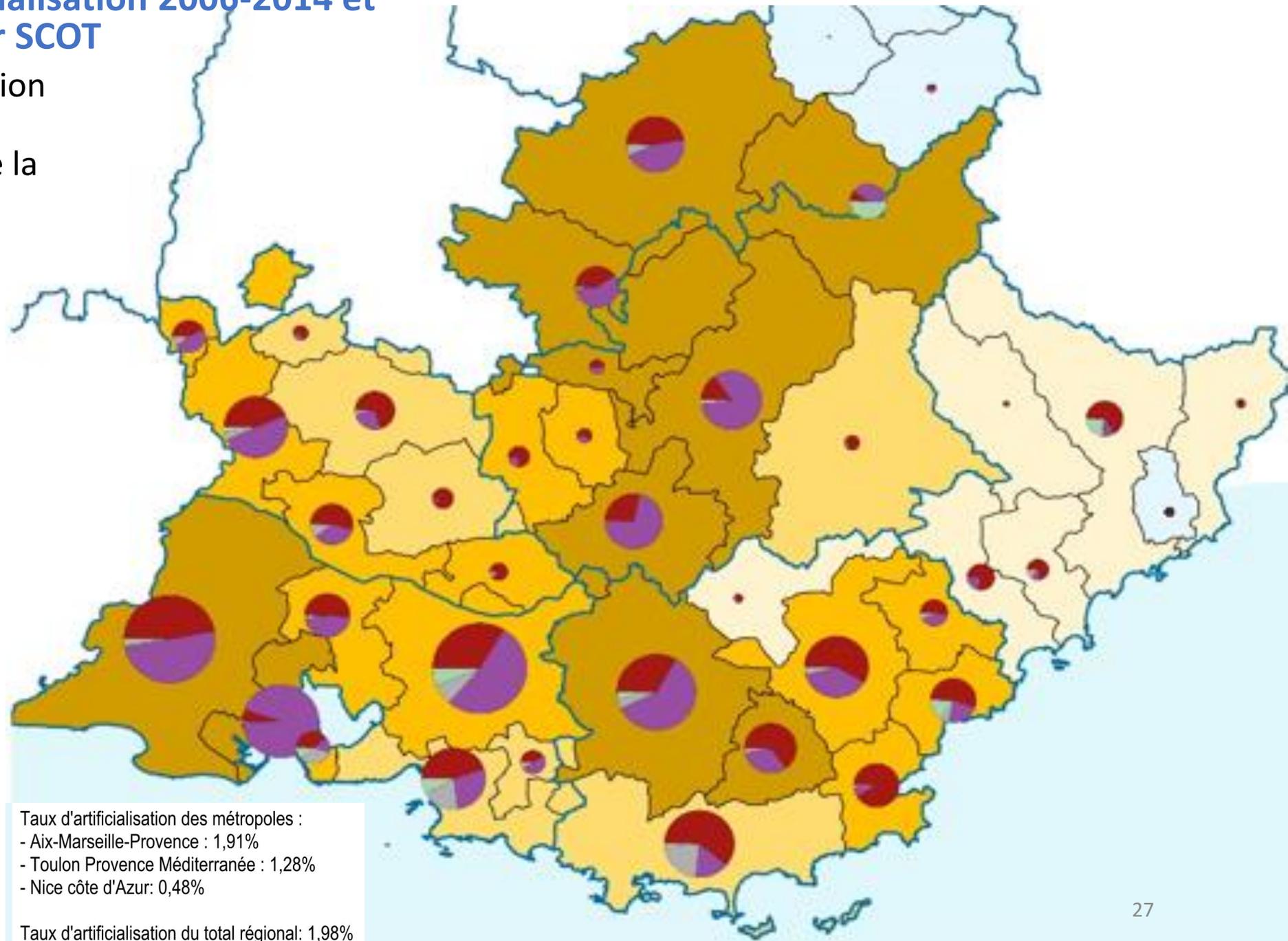
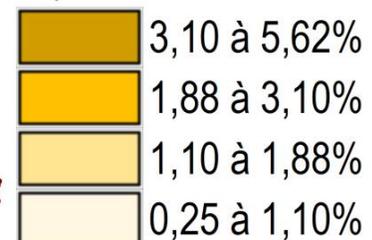
Taux d'évolution de l'artificialisation 2006-2014 et type d'espaces produits par SCOT

Une évolution de l'artificialisation plus marquée le long des autoroutes et dans la vallée de la Durance

Typologie des nouveaux espaces artificialisés produits
(Surfaces en ha)

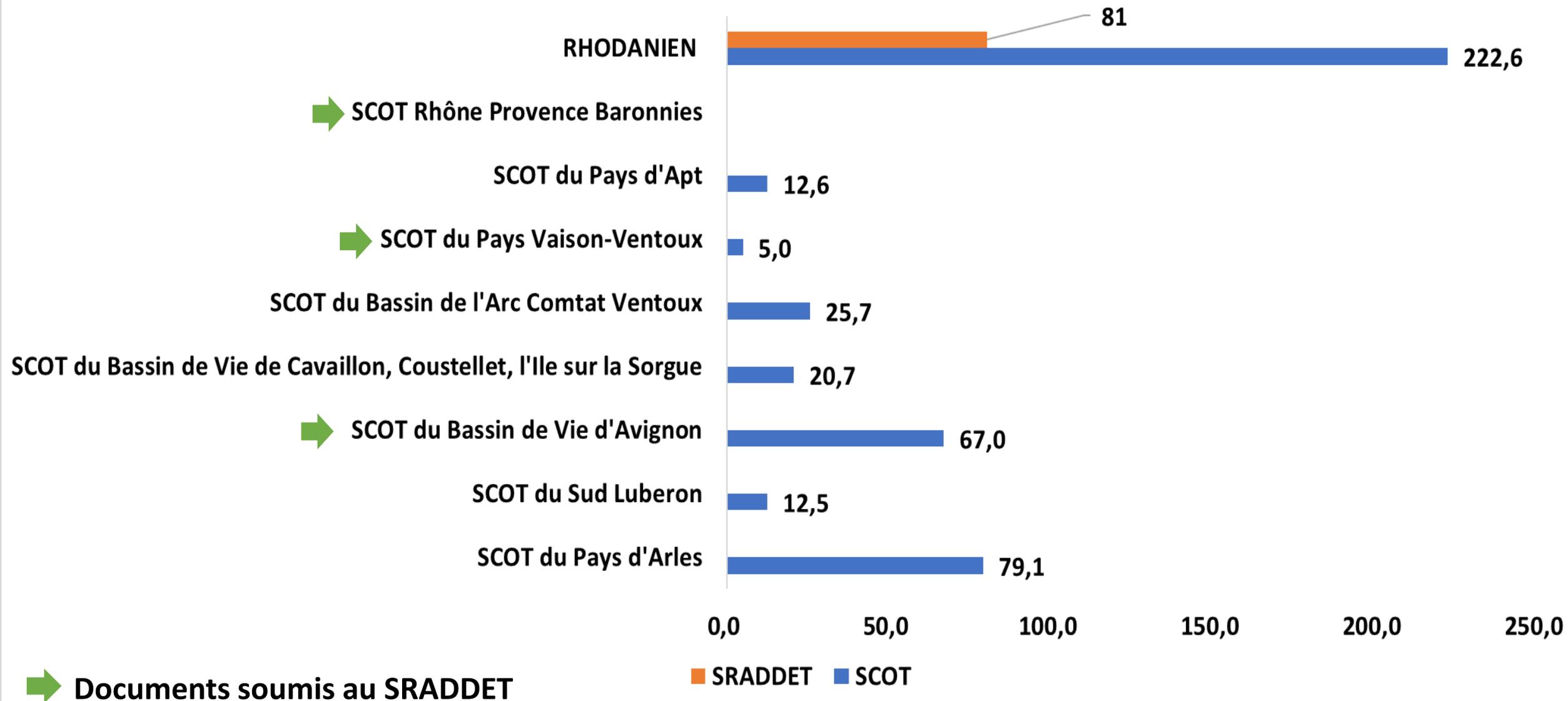


Taux d'artificialisation des sols (en %)
(Nouveaux espaces artificialisés 06-14 sur espaces artificialisés de 2006 en ha)



Consommation foncière– Espace rhodanien

Objectifs SRADDET / SCOT de consommation foncière ha/an



L'ENJEU HABITAT À L'ÉCHELLE DE L'ESPACE RHODANIEN

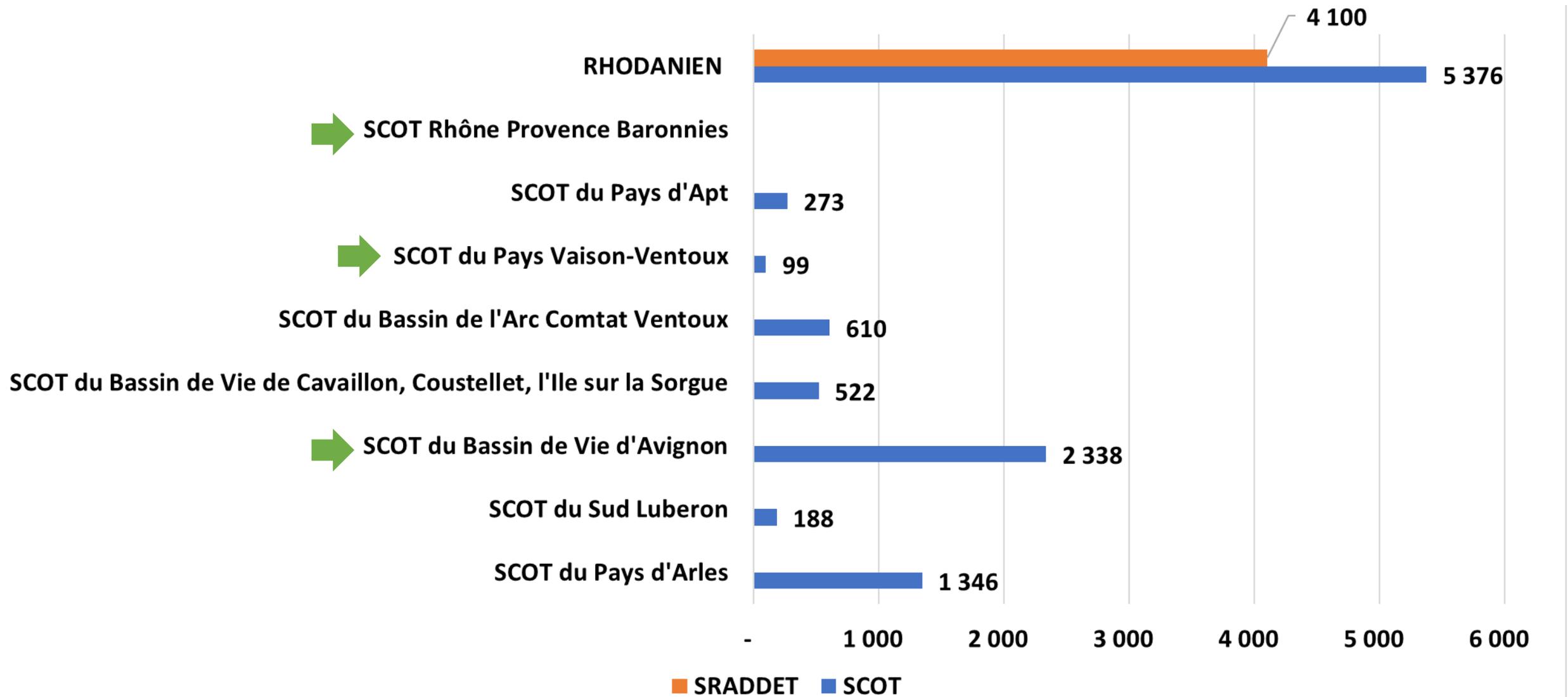
Objectif SRADDET: une production de 30 000 logements neufs et réhabilités par an à l'horizon 2030

Objectif SRADDET espace rhodanien: une production annuelle de 4 100 logements neufs et réhabilités

- 50 % de la production dédiée au logement abordable à destination des jeunes et des actifs
- localisée prioritairement dans les trois niveaux de centralité identifiés dans la stratégie urbaine régionale,
- maîtrise du développement des résidences secondaires

Production annuelle de logement – Espace rhodanien

Objectifs SRADDET / SCOT



➔ Documents soumis au SRADDET

Débat :

- Comment moduler les objectifs au sein de l'espace en matière de **croissance démographique** pour atteindre les objectifs du SRADDET?
- Comment moduler les objectifs au sein de l'espace en matière de **consommation foncière** pour atteindre les objectifs du SRADDET ?
- Comment moduler les objectifs au sein de l'espace en matière **de production de logements** pour atteindre les objectifs du SRADDET ?